



PROCÈS VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

Séance du mercredi 12 avril 2023

Le Conseil Municipal ordinaire de la commune de Breil-sur-Roya s'est réuni au lieu habituel de ses séances le mercredi 12 avril 2023 à 20H00 sous la présidence de Monsieur Sébastien OLHARAN Maire de Breil-sur-Roya.

Étaient présents : M. Sébastien OLHARAN Maire, Mme Audrey ROSSI 1^{ère} Adjointe, M. Daniel GIORDAN 2^{ème} Adjoint, Mme Marie-Lou ALLAVENA 3^{ème} Adjointe, M. Thierry GUIDO 4^{ème} Adjoint, Mme Marylène WALKOWIAK 5^{ème} Adjointe, Mme Colette BENOUAHAB, M. Paul REY, M. Herbert WOLFERS, Mme Karine BOETTI, Mme Julia BONNET, M. Francis FRECOURT, M. Jean-Louis TAYLOR, M. Renaud LEFEBVRE, Mme Isabelle SAUVE, M. André IPERT.

Étaient absents : M. Jérôme BOUERI, M. Michel BRAUN, Mme Danielle GASTALDI.

Ont donné pouvoir : M. Jérôme BOUERI à Mme Julia BONNET, M. Michel BRAUN à M. André IPERT.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle SAUVE Conseillère Municipale.

Monsieur le Maire, remercie le public de sa présence et ouvre la séance ordinaire du Conseil Municipal à 20H00.

Appel des présents par **Monsieur le Maire**.

Le quorum étant atteint, **Monsieur le Maire**, porte à la connaissance des membres du Conseil municipal la liste des décisions valant délibérations.

Liste des décisions valant délibérations prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code des Communes.

05	08/03/2023	<p>Convention de mise à disposition d'un local à l'Association Écomusée Des Transports Du Haut-Pays</p> <p>Est acceptée la convention de mise à disposition d'une pièce à l'étage de l'ancien bâtiment de la SNCF, situé quartier de la Gare, à l'Association Écomusée des Transports du Haut-Pays. Cette convention prend effet à la date de la signature pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, et est consentie à titre gracieux.</p>
09	13/03/2023	<p>Convention de mise à disposition annuelle d'un local à l'A Ca d'Breï à l'Association Amitiés Breilloises</p> <p>Est acceptée la convention de mise à disposition d'une salle de l'A Ca d'Breï tous les mardis et vendredis de 14h à 18h à l'Association Amitiés Breilloises. Cette convention prend effet à la date de la signature pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, et est consentie à titre gracieux.</p>
10	13/03/2023	<p>Convention de mise à disposition annuelle d'un local à l'A Ca d'Breï à l'Association de Formes et de Couleurs</p> <p>Est acceptée la convention de mise à disposition d'une salle de l'A Ca d'Breï tous les mardis de 18h30 à 20h à l'Association de formes et de Couleurs. Cette convention prend effet à la date de la signature pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, et est consentie à titre gracieux.</p>
11	13/03/2023	<p>Convention de mise à disposition annuelle d'un local à l'A Ca d'Breï à l'Association de Fil en Aiguilles</p> <p>Est acceptée la convention de mise à disposition d'une salle de l'A Ca d'Breï tous les lundis et les jeudis de 14h à 18h à l'Association de Fil en Aiguilles. Cette convention prend effet à la date de la signature pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, et est consentie à titre gracieux.</p>
12	13/03/2023	<p>Convention de mise à disposition annuelle d'un local à l'A Ca d'Breï à l'Association l'A Stacada</p> <p>Est acceptée la convention de mise à disposition d'une salle de l'A Ca d'Breï à l'Association l'A Stacada. Cette convention prend effet à la date de la signature pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, et est consentie à titre gracieux.</p>
13	14/03/2023	<p>Avenant à la convention de prestation de service avec la société RIERE Céline pour l'entretien du bâtiment de l'école élémentaire Jean Moulin</p> <p>Est accepté l'avenant de convention de prestation de service avec la société RIERE Céline pour l'entretien de l'école élémentaire. L'entretien sera effectué tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Le montant de la prestation est de 16 440 €, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2023.</p>

14	15/03/2023	<p>Convention de partenariat « Été culturel – résidence en structure d'accueil – Rouvrir le Monde 2023 » avec l'Association Art'ccessible</p> <p>Est acceptée la convention de partenariat avec l'Association Art'ccessible, l'artiste Emma JACOLOT et la DRAC pour proposer aux enfants des démarches participatives artistiques et culturelles. Cette convention prend effet à la date de la signature pour toute la durée du projet. L'artiste sera accueilli du 10/07/2023 au 21/07/2023. La commune s'engage à prendre en charge les repas du midi et l'hébergement. Elle s'engage aussi à mettre à disposition l'espace du centre d'animation et la salle de l'A Ca d'Breï ainsi que le matériel nécessaire à la réalisation du projet. L'artiste est rémunéré par la DRAC et s'engage à accompagner 8 ateliers d'une durée de 4 heures chacun durant les 2 semaines de résidences.</p>
15	17/03/2023	<p>Convention d'honoraire avec Madame Elodie LACHAMBRE, Avocat au Barreau de Paris</p> <p>Est acceptée la convention d'honoraire avec Madame Elodie LACHAMBRE, Avocat au Barreau de Paris, pour une assistance dans la mise en œuvre et le suivi d'une négociation ou d'un procès. L'Avocat s'engage à conseiller la Commune sur les choix économiques et stratégiques et à assurer sa représentation si nécessaire. La mission confiée comprend l'indemnisation auprès de SMACL ASSURANCES, des conséquences des sinistres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Arrêté mouvement de terrain du 02/10/2020 suivant arrêté catastrophe naturelle du 08/03/2021, - Tempête Alex inondation des 02 et 03/10/2020 suivant arrêté catastrophe naturelle du 07/11/2020. <p>La Commune sera facturée au taux horaire usuel du cabinet de 300 € HT. L'ensemble des frais et débours seront à la charge de la commune.</p>
16	20/03/2023	<p>Convention de mise à disposition de la salle de la Miséricorde à l'Association la Cie de l'Embrayage à Paillettes</p> <p>Est acceptée la convention de mise à disposition de la salle de la Miséricorde à la Cie de l'Embrayage à Paillettes pour stocker leur gradin. La convention est consentie à titre gracieux et prend effet à la date de la signature, pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction.</p>
20	23/03/2023	<p>Convention de partenariat « Été culturel – résidence en structure d'accueil – Rouvrir le Monde 2023 » avec l'Association les Ami.e.s de la Roya</p> <p>Est acceptée la convention de partenariat avec l'Association les Ami.e.s de la Roya, l'artiste Irène PICCOLO, la Commune et la DRAC pour proposer aux habitants des démarches participatives artistiques et culturelles. Cette convention prend effet à la date de la signature pour toute la durée du projet. L'artiste sera accueilli du 12/06/2023 au 10/07/2023. La Commune s'engage à mettre à disposition (selon disponibilités) un lieu approprié pour la création et la restitution du travail réalisé par l'artiste. L'artiste est rémunéré par la DRAC et s'engage à accompagner 20 ateliers d'une durée de 2 heures chacun durant les 4 semaines de résidences.</p>

21	10/03/2023	<p>Avenant à la convention de location d'un appartement à Mme Atika SACI</p> <p>Est accepté l'avenant de location d'un appartement sis 4 chemin des Oliviers à Mme Atika SACI, du 16/03/2023 au 27/04/2023, moyennant un loyer de 500 € pour mois.</p>
22	04/04/2023	<p>Convention de partenariat « Été culturel – résidence en structure d'accueil – Rouvrir le Monde 2023 » avec l'Association des Amis de la Musique à Saorge</p> <p>Est acceptée la convention de partenariat avec l'Association des Amis de la Musique à Saorge, les artistes, le monastère de Saorge, les communes de Breil-sur-Roya et Tende, et la DRAC pour proposer aux habitants des démarches participatives artistiques et culturelles. Cette convention prend effet à la date de la signature pour toute la durée du projet. L'artiste sera accueilli du 25/06/2023 au 20/08/2023. La Commune s'engage à prendre en charge les repas de midi pour l'artiste uniquement pour les jours d'atelier à minima dans le cadre de la restauration collective. L'artiste est rémunéré par la DRAC et s'engage à accompagner 1 à 3 ateliers d'une durée de 1 à 3 heures chacun durant la semaine, avec environ 18 actions prévues durant les 8 semaines.</p>

Approbation du Procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 7 mars 2023.

Monsieur le Maire, soumet aux membres du Conseil l'approbation du Procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 07 mars 2023.

Approuvé à l'unanimité

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

N°	Objet	Page
1	Installation d'un nouveau Conseiller Municipal suite à une démission	6
2	<p><u>BUDGET PRINCIPAL :</u></p> <p>2.1 Approbation du Compte Administratif 2022 au Budget Principal</p> <p>2.2 Affectation définitive du résultat 2022</p> <p>2.3 Vote du taux des taxes directes locales pour l'année 2023</p> <p>2.4 Approbation du Budget Primitif 2023 et de ses annexes budgétaires</p>	6 à 10
3	<p><u>BUDGET CRECHE :</u></p> <p>3.1 Affectation définitive du résultat 2022</p> <p>3.2 Approbation du Budget Primitif 2023 et de ses annexes budgétaires</p>	10/11
4	Attribution d'une subvention d'équilibre au Budget Crèche	11
5	Attribution d'une subvention d'équilibre au Budget du CCAS	12

6	Renouvellement de la ligne de trésorerie	12
7	Rétrocession à la Commune des biens acquis par l'EPF PACA dans le cadre des procédures fonds Barnier	12
8	Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport sur le gouvernement d'entreprise de la SPLA	13
9	Échange de biens immobiliers	13
10	Modification du plan de financement pour la réhabilitation des deux anciens immeubles SNCF	13
11	Modification du plan de financement pour la démolition et reconstruction d'un bâtiment pour les services techniques	13
12	Annulation d'une demande de fonds de concours auprès de la CARF	13
13	Annulation de la délibération n° 100/2022 « Demande de subvention pour l'acquisition de plusieurs biens immobiliers »	14
14	Demande de subventions pour l'acquisition de deux biens immobiliers en zone inondable	14
15	Demande de subvention au titre de la dotation cantonale d'aménagement 2023	14
16	Demande de subvention à la Région pour la réalisation d'un diagnostic pastoral	15
17	Demande de subvention au Département pour le financement d'un prestataire dédié au classement, au tri et à l'élimination des archives caducs suite aux intempéries d'octobre 2020	16
18	Vote des subventions aux associations	16
19	Création de postes au tableau des effectifs	18
20	Modification des représentants de la Commune au sein du conseil d'administration du canal de Granile	18
21	Demandes de fonds de concours à la CARF	18
22	Demande de subvention au Département pour l'opération de mise en valeur de monuments	19
23	Demande de subventions pour la création d'un tiers-lieu	19
24	Informations diverses	20
25	Questions diverses	20

1. Installation d'un nouveau Conseiller Municipal suite à une démission

Monsieur le Maire informe, suite à la démission de la Conseillère Municipale, **Madame Geneviève IDDA**, le 1^{er} Avril 2023, et au regard du Code électoral que : « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

Monsieur le Maire s'est alors rapproché de **Monsieur Jean-Louis TAYLOR**, étant le suivant sur la liste « Un nouveau souffle pour Breil, Libre et Piène » qui a accepté.

Le Conseil Municipal prend acte de l'installation de **Monsieur Jean-Louis TAYLOR** comme Conseiller Municipal.

Monsieur le Maire remercie **Madame Geneviève IDDA** pour son dévouement à la Commune et lui souhaite un prompt rétablissement.

2. BUDGET PRINCIPAL

2.1 Approbation du Compte Administratif 2022

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de modifier le Compte Administratif 2022 comme suit :

- Total des restes à réaliser et à reporter en année N+1 : 12 034 818,74 €
- Total Cumulé (fonctionnement + investissement) : 16 916 907,79 €

Monsieur André IPERT, Conseiller Municipal, fait remarquer que les documents relatifs aux budgets ont été envoyés trop tardivement aux élus.

Monsieur le Maire précise que l'envoi des documents respecte le délai des trois jours francs.

Vote : Pour : 17 (**Monsieur le Maire** ne participe pas au vote)

Contre : 0

Abstention : 0

2.2 Affectation définitive du résultat 2022

Présentation faite par **Monsieur le Maire**.

Résultat à affecter :	1 273 343,67 €
Report en fonctionnement :	557 914,39 €
Report en investissement R1068 :	715 429,28 €

Approuvé à l'unanimité

2.3 Vote du taux des taxes directes locales pour l'année 2023

Monsieur le Maire informe que les taux de fiscalité locale n'augmentent pas cette année. Les taux des impôts locaux pour l'année 2023 sont donc les suivants :

- Taxe foncière non bâti : 39,83 %
- Taxe foncière bâti : 27,12 %
- Taxe d'habitation (Résidences Principales) : 18,50 %

Approuvé à l'unanimité

Monsieur André IPERT remarque que la Commune est sous-compensée suite à la suppression de la taxe d'habitation et demande le montant de la compensation.

Monsieur le Maire confirme que la Commune est sous compensée et indique que le montant se trouve dans le tableau fourni.

2.4 Approbation du Budget Primitif 2023 et de ses annexes budgétaires

Ainsi, Monsieur le Maire expose :

Le budget primitif 2023 s'élève à 24 187 273,51 €, soit 5 789 910,38 € en section de fonctionnement et 18 397 363,13 € en section d'investissement.

Les principales recettes de la Commune attendues en 2023, sont :

- **Dotations de l'État :** 793 591 € (761 031 € en 2022)
- **Les impôts et taxes :** 1 327 044 € (1 340 746 € en 2022)
Dont 850 152 € pour les impôts directs locaux :
 - Taxe foncière sur le bâti : 654 948 € (626 158 € en 2022)
 - Taxe foncière sur le non-bâti : 15 096 € (13 582 € en 2022)
 - Taxe d'habitation (Résidences secondaires) : 180 108 € (0 € en 2022)
- **Les locations diverses :** 70 000 € (69 216 € en 2022)
(Logements communaux, locaux commerciaux, cabinet médical...)
- **Les emprunts bancaires :** 0 € (comme en 2022)
- **Subventions de Fonctionnement :**
 - Département : 91 000 €
 - État : 56 226 €
 - Autres (CAF / CARF) : 90 000 €
- **Produits exceptionnels :**
 - Versement de l'assurance : 2 154 305 €
 - Dons : 11 807 €

➤ **Autres recettes :**

- Recettes de la cantine/ALSH/périscolaire :	75 000 € (75 135 € en 2022)
- Autres mises à disposition :	16 617 € (25 350 € en 2022)
- Locations diverses :	31 617 € (37 737 € en 2022)
- Redevance d'occupation du domaine public :	12 753 € (11 263 € en 2022)
- Concessions cimetières :	2 133 € (7 536 € en 2022)

➤ **Subventions d'Investissement :**

- État :	5 755 132 €
- Département :	6 061 561 €
- CARF :	33 750 €
- Région :	1 338 522 €
- Union Européenne (Alcotra) :	2 132 €

Monsieur André IPERT s'interroge sur le faible montant obtenu de la CARF.

Monsieur le Maire explique que la CARF a diminué de moitié l'enveloppe des fonds de concours affectée aux communes.

Après avoir fini de présenter les recettes attendues pour 2023, **Monsieur le Maire** cède la parole à **Madame Audrey ROSSI**, 1^{ère} Adjointe, pour la présentation des dépenses.

Les principales dépenses de la Commune en 2023 :

➤ La masse salariale :	2 045 462 € (1 902 714 € en 2022)
➤ Les frais de fonctionnement de la commune :	1 042 663 € (937 098 € en 2022)
- Énergie / électricité :	180 000 € (162 866 € en 2022)
- Fournitures petit équipement :	125 000 € (126 342 € en 2022)
- Achat / prestations de service :	120 000 € (117 851 € en 2022)
- Primes d'assurances :	70 000 € (64 900 € en 2022)
- Honoraires :	54 613 € (24 187 € en 2022)
- Maintenance :	46 600 € (46 535 € en 2022)
- Locations mobilières :	45 000 € (42 262 € en 2022)
- Fêtes et cérémonies :	40 000 € (10 992 € en 2022)
- Entretien matériel roulant :	27 907 € (38 824 € en 2022)
- Combustibles :	33 000 € (24 849 € en 2022)
- Carburants :	33 000 € (30 734 € en 2022)
- Locations immobilières :	26 535 € (29 446 € en 2022)
- Frais de télécommunication :	25 000 € (24 454 € en 2022)
- Autres matériels et fournitures :	20 000 € (4 490 € en 2022)
- Taxes foncières :	20 000 € (15 539 € en 2022)
- Crédit-bail mobilier :	16 100 € (16 002 € en 2022)
- Entretien / réparation bâtiments :	15 500 € (15 455 € en 2022)
- Alimentation :	12 800 € (6 595 € en 2022)

Madame Marie-Lou ALLAVENA, 3^{ème} Adjointe au Maire, remarque que le montant de la location du pont de Veil a diminué cette année en comparaison à l'an dernier.

Monsieur le Maire explique que l'année dernière, la Commune a payé les frais d'installation. Cette année, elle paye seulement la location du pont de Veil.

Monsieur André IPERT demande la durée de cette location.

Monsieur le Maire informe que la location du pont s'étale sur 5 ans et rappelle que le Département finance 80% du loyer.

➤ **Remboursements d'emprunts :**

- Remboursement du capital :	215 922 € (197 879 € en 2022)
- Intérêts :	74 662 € (77 600 € en 2022)

➤ **Autres charges de gestion courante :**

- Subvention d'équilibre crèche :	137 263 € (102 281 € en 2022)
- Autres contributions :	107 156 € (112 171 € en 2022)
- Subvention d'équilibre CCAS :	35 000 € (comme en 2022)
- Subventions aux associations :	63 400 € (60 200 € en 2022)

Monsieur André IPERT demande des précisions sur l'indemnité accordée aux élus et le montant de l'indemnité du Maire.

Monsieur le Maire rappelle qu'une indemnité est versée à tous les élus ayant une délégation du Maire. À ce jour, l'indemnité du Maire est de 880 € net. Lors de l'installation de la nouvelle Municipalité, il avait été décidé d'octroyer les indemnités comme suit :

➤ Les Conseillers Municipaux délégués :	100 € brut
➤ Les Conseillers Municipaux délégués à Libre et Piène :	150 € brut
➤ Les Adjoints au Maire :	400 € brut
➤ La 1 ^{ère} Adjointe au Maire :	450 € brut
➤ Le Maire :	1100 € brut

Les investissements de la Commune en 2023 :

➤ **Investissements financés en partie avant 2023 :**

- Construction du Pont du stade :	2 719 065 €
- Réaménagement du tour du lac :	1 292 414 €
- Acquisitions foncières :	913 500 €
- Acquisition anciennes Cités ICF :	790 228 €
- Restauration de Notre-Dame du Mont :	569 490 €
- Réfection avenue de l'Authion :	483 644 €
- Réhabilitation du presbytère de Libre :	402 990 €
- Réhabilitation du bâtiment poste/perception :	307 476 €
- Réhabilitation de la buvette du lac :	251 435 €
- Installation d'un système de vidéoprotection :	156 000 €
- Réhabilitation du bâtiment de la Mairie :	64 229 €
- Projet passerelle Alcotra :	48 971 €
- Installation pont de secours à Veil :	20 570 €

➤ Investissements figurant au budget 2022 mais pas financés avant 2023 :

- Acquisition démolition de la Maison Guidi :	2 043 200 €
- Démolition et création services techniques :	1 965 899 €
- Réaménagement secteur Clémenceau/Isola :	968 865 €
- Réhabilitation ancien local aide humanitaire :	44 160 €
- Réhabilitation de la promenade Goulden :	479 517 €
- Restauration de Notre-Dame des Grâces :	262 180 €
- Réfection place Biancheri / Barin :	148 495 €
- Étude plan guide d'aménagement :	65 652 €
- Restauration piano Pleyel :	48 000 €
- Réhabilitation du local rue Malacria :	42 323 €
- Réhabilitation et création de sentiers VTT :	30 150 €

➤ Investissements inscrits pour la 1^{ère} fois au budget en 2023 :

- Réhabilitation de l'école élémentaire :	2 226 335 €
- Restauration chapelle de la Visitation à Piène :	180 403 €
- Restauration église et Miséricorde :	150 441 €
- Voirie 2023 :	120 000 €
- Sonorisation salle Sainte-Catherine :	114 362 €
- Aménagement d'une base nautique sur le lac :	97 710 €
- Restauration chapelle Sainte-Catherine :	96 390 €
- Création d'un tiers-lieu :	73 080 €
- Passerelle chemin du Graïou :	46 980 €

➤ Investissements figurant également au budget hors opération :

- Mission d'AMO pour le projet Médiathèque :	40 000 €
- Travaux au cimetière :	40 000 €
- Éclairage de deux monuments à Piène :	23 000 €
- Étude de faisabilité parcours d'eau vive :	19 500 €

Monsieur André IPERT souhaite connaître les effectifs du personnel de la Mairie et du CCAS.

Monsieur le Maire informe que la Commune compte 56 agents.

Vote : Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

3. BUDGET CRÈCHE

3.1 Affectation définitive du résultat 2022

Présentation faite par Monsieur le Maire.

Résultat à affecter : 854,02 €

Report en fonctionnement : 854,02 €
Report en investissement R1068 : 0,00 €

Approuvé à l'unanimité

3.2 Approbation du Budget Primitif 2023 et de ses annexes budgétaires

Madame Audrey ROSSI expose :

Le budget 2023 s'élève à 325 951 € en section de fonctionnement et à 125 € en section d'investissement, soit un total de 326 076 €.

Les principales dépenses de la crèche prévues en 2023 :

➤ Charges de personnel :	293 456 € (286 850 € en 2022)
➤ Achat / prestations de service :	22 000 € (14 444 € en 2022)
➤ Fourniture d'entretien :	4 300 € (2 561 € en 2022)
➤ Fourniture de petit équipement :	3 000 € (4 306 € en 2022)
➤ Alimentation :	1 060 € (300 € en 2022)
➤ Vêtements de travail :	1 000 € (988 € en 2022)
➤ Formation :	200 € (30 € en 2022)

Les principales recettes de la crèche prévues en 2022 :

➤ Subvention d'équilibre :	137 263 € (102 281 € en 2022)
➤ Subvention de la CAF :	125 000 € (125 718 € en 2022)
➤ Recettes de la crèche :	45 000 € (41 701 € en 2022)
➤ Subvention du Département :	17 609 € (comme en 2022)

Monsieur André IPERT demande le nombre d'enfants inscrits à la crèche ainsi que le nombre d'employés.

Monsieur le Maire informe que la crèche compte 20 enfants inscrits et 8 agents en fonction.

En section d'investissement : seuls 125 € de résultats reportés figurent au budget en investissement.

Vote : Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

4. Attribution d'une subvention d'équilibre au Budget Crèche

Pour assurer l'équilibre du budget de la Crèche, il convient d'attribuer une subvention d'équilibre de 137 263,91 €.

Approuvé à l'unanimité

5. Attribution d'une subvention d'équilibre au Budget du CCAS

Pour assurer l'équilibre du budget du CCAS, il convient d'attribuer une subvention d'équilibre de 35 000 €.

Approuvé à l'unanimité

6. Renouvellement de la ligne de trésorerie

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le renouvellement de la ligne de trésorerie à hauteur de 500 000 € pour une durée de 1 an afin de remédier au besoin de trésorerie.

7. Rétrocession à la Commune des biens acquis par l'EPF PACA dans le cadre des procédures fonds Barnier

Monsieur le Maire rappelle qu'aux termes de la convention, il est convenu que la Commune rachète à l'EPF les biens ci-dessous listés à l'Euro symbolique :

Référence cadastrale	Nom du propriétaire
I n° 501, 502, 503, 504, 522, 524, 525, 567	LEONARDI
J n° 494, 495, 497	HOTEL CASTEL
K n° 943, 944, 735	SARTORE
F n° 176, 177, 178	BERRUTI
F n° 175	SABATINI
I n° 475, 477, 581, 582	BOUAKBA
O n° 392, 393, 394, 395, 2725	BIESIADA
K n° 868, 869, 870	DELORENZI/SMITH
K n° 1250	BOUILLE/GUGLIELMI Régina
C n° 222, 223, 224	RAVNHOLT
K n° 1179	GUGLIELMI
H n° 448, 449, 450, 457, 85, 86, 87	BONNETEAU

Monsieur le Maire rappelle aussi que la Commune a assuré de manière pérenne le caractère inconstructible de ces parcelles acquises.

Approuvé à l'unanimité

8. Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport sur le gouvernement d'entreprise de la SPLA

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de prendre acte du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport sur le gouvernement d'entreprise de la SPLA.

Le Conseil Municipal prend acte

9. Échange de biens immobiliers

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal un échange de biens immobiliers, comme suit :

- La Commune cède à Monsieur Francis ORENGO la parcelle cadastrée E 588, correspondant à la rampe d'accès au garage,
- Monsieur Francis ORENGO cède à la Commune la parcelle cadastrée E 585, correspondant à un morceau de voirie non utilisé et qui permet l'accès au garage, ainsi que la parcelle cadastrée E 191, correspondant à un local commercial situé au 9 rue Ciappera.

Par cet échange, la Commune s'engage à maintenir l'interdiction de stationner sur une partie de la parcelle E 585 et à laisser la possibilité aux véhicules d'y manœuvrer.

Approuvé à l'unanimité

10. Modification du plan de financement pour la réhabilitation des deux anciens immeubles SNCF

Monsieur le Maire explique que le dispositif d'aide de l'État ne doit pas être spécifié sur le plan de financement afin de pouvoir bénéficier des Fonds Verts. Le montant de l'opération de réhabilitation des deux anciens immeubles SNCF reste inchangé (1 457 415 €). Il présente le plan de financement et sollicite l'aide du Département, à hauteur de 50% du montant total HT, et l'aide de l'État, à hauteur de 30% du montant total HT, afin de financer cette opération.

Approuvé à l'unanimité

11. Modification du plan de financement pour la démolition et reconstruction d'un bâtiment pour les services techniques

Monsieur le Maire explique que le dispositif d'aide de l'État ne doit pas être spécifié sur le plan de financement afin de pouvoir bénéficier des Fonds Verts. Le montant de l'opération de démolition et reconstruction d'un bâtiment pour les services techniques reste inchangé (1 696 000 €). Il présente le plan de financement et sollicite l'aide du Département, à hauteur de 70% du montant total HT, et l'aide de l'État, à hauteur de 30% du montant total HT, afin de financer cette opération.

Approuvé à l'unanimité

12. Annulation d'une demande de fonds de concours auprès de la CARF

Monsieur le Maire propose l'annulation d'une demande de fonds de concours à la CARF

concernant la 3^{ème} tranche de travaux de restauration de l'église Notre-Dame du Mont, d'un montant de 20 000 €.

Approuvé à l'unanimité

13. Annulation de la délibération n° 100/2022 « demande de subvention pour l'acquisition de plusieurs biens immobiliers »

Monsieur le Maire explique qu'il convient de procéder à l'annulation de la délibération n° 100/2022 portant sur la demande de subvention pour l'acquisition de plusieurs biens immobiliers.

Vote : Pour : 17 (**Monsieur André IPERT** ne participe pas au vote)

Contre : 0

Abstention : 0

14. Demande de subventions pour l'acquisition de deux biens immobiliers en zone inondable

Suite à l'annulation de la délibération n° 100/2022, **Monsieur le Maire** propose au Conseil Municipal un nouveau plan de financement pour l'acquisition de deux biens immobiliers en zone inondable, pour un montant de 226 546,20 € HT.

Monsieur le Maire présente le plan de financement et sollicite l'aide du Département à hauteur de 50% du montant total HT, et l'aide de la Région à hauteur de 30% du montant total HT, afin de financer cette opération.

Vote : Pour : 17 (**Monsieur André IPERT** ne participe pas au vote)

Contre : 0

Abstention : 0

15. Demande de subvention au titre de la dotation cantonale d'aménagement 2023

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Daniel GIORDAN**, 2^{ème} Adjoint délégué aux travaux.

Monsieur Daniel GIORDAN propose le programme des travaux de voirie suivant pour l'année 2023 :

RUE DE TURIN	
Démolition de ruine Phase 2	10 405,83 € HT
ROUTE SAINT PIERRE	
Réfection mur de soutènement	69 826,29 € HT
PROMENADE GOULDEN	
Recréation de bordures	5 772,40 € HT
SOUS-TOTAL HT	86 004,52 € HT
SOUS-TOTAL DE SUBVENTION SOLLICITÉE	68 803,62 €
CLASSEMENT DES VOIES	
Réalisation d'un tableau de classement des voies	50% de 7 800,00 € HT

	Soit 3 900,00 € de subvention sollicitée
VOIE DE LA 1 ERE DFL	
Reprise de chaussée	50 % de 4 982,00 € HT Soit 2 491,00 € de subvention sollicitée
ROUTE DE NOTRE DAME DU MONT	
Réfection d'enrobés (à hauteur de 10% du montant total HT)	54 982,40 € HT Soit 5 498,24 € de subvention sollicitée
Réfection du réseau pluvial (à hauteur de 10% du montant total HT)	6 252,21 € soit 625,22 € de subvention sollicitée
TOTAL HT	160 021,13 €
TOTAL DE SUBVENTION SOLLICITÉE	81 318,08 €

Le plan de financement est le suivant :

Montant HT des travaux	160 021,13 € HT
Subvention sollicitée au titre de la Dotation cantonale 2023	80 000 €
Autofinancement	20 000 € + TVA

Ce programme est inscrit au Budget Primitif 2023 sous une opération individualisée en section d'investissement.

Approuvé à l'unanimité

16. Demande de subvention à la Région pour la réalisation d'un diagnostic pastoral

Monsieur le Maire laisse la parole à **Madame Julia BONNET**, Conseillère Municipale.

Madame Julia BONNET explique à l'Assemblée que la Commune souhaite entreprendre des chantiers de débroussaillage et d'ouverture du milieu, pour soutenir les activités pastorales et prévenir le risque DFCI sur son territoire. Une partie de ces chantiers pourront être réalisés par Force 06 et l'ONF. Le reste sera pris en charge par la Commune, en faisant intervenir des entreprises privées. L'étude menée par le Centre d'Études et de Réalisations Pastorales des Alpes-Maritimes (CERPAM) vise à recenser les secteurs d'intervention, à définir leurs priorités, et à préciser les modalités d'intervention possible des débroussaillages et des ouvertures à réaliser.

Le montant de cette opération est de 15 525 € HT.

Monsieur le Maire présente le plan de financement et veut solliciter l'aide de la Région à hauteur de 80% du montant total HT, afin de financer cette opération.

Monsieur le Maire demande aux élus d'approuver l'adhésion au CERPAM et la demande de subvention à la Région pour la réalisation d'un diagnostic pastoral.

Approuvé à l'unanimité

17. Demande de subvention au Département pour le financement d'un prestataire dédié au classement, au tri et à l'élimination des archives caducs suite aux intempéries d'octobre 2020

Monsieur le Maire informe que la DRAC a mis en place une aide financière afin d'aider les communes de moins de 2 000 habitants dans le classement de leurs archives communales. La commune de Breil-sur-Roya peut tout de même prétendre à bénéficier exceptionnellement de cette aide suite à la détérioration de ses registres survenue lors des intempéries des 2 et 3 octobre 2020.

Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide de la DRAC PACA afin de bénéficier de cette subvention.

Monsieur Jean-Louis TAYLOR demande quelles sont les archives concernées par ce dispositif.

Monsieur le Maire répond que cette aide bénéficie à toutes les archives communales.

Approuvé à l'unanimité

18. Vote des subventions aux associations

Monsieur Thierry GUIDO, 4^{ème} Adjoint au Maire, conformément aux propositions formulées par la commission « Vie Locale », propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer le versement d'une subvention aux associations suivantes :

A CRUELLA	700,00 €	16 pour 2 ne participent pas au vote (M. OLHARAN et M. FRECOURT)
AMICALE DES EMPLOYES COMMUNAUX BREIL SUR ROYA	1 500,00 €	Approuvé à l'unanimité
AMIS DE LA MUSIQUE ANCIENNE	800,00 €	Approuvé à l'unanimité
AMIS DE PIENE	150,00 €	Approuvé à l'unanimité
AMIS DU RAIL	100,00 €	Approuvé à l'unanimité
ANIMAUX DE LA ROYA	500,00 €	Approuvé à l'unanimité
APE	2 000,00 €	Approuvé à l'unanimité
ASSOCIATION DU VALLON DE BREI - LIBRE	500,00 €	Approuvé à l'unanimité
A STACADA	10 000,00 €	16 pour 2 ne participent pas au vote (M. BRAUN / M. FRECOURT)
A TELA BRIIENCA	1 500,00 €	16 pour 1 contre (M. TAYLOR)
BIBLIOTHEQUE RURALE	1 400,00 €	17 pour 1 ne participe pas au vote (Mme SAUVE)
BREIL ATHLETIC CLUB	700,00 €	17 pour 1 ne participe pas au vote (M. ROSSI)
BREIL RACING TEAM	800,00 €	Approuvé à l'unanimité

CANAL AGANDON CRABARESSA	500,00 €	Approuvé à l'unanimité
CANAL DU MONT	500,00 €	17 pour 1 ne participe pas au vote (M. BRAUN)
CLEA	500,00 €	Approuvé à l'unanimité
CLUB DE L'OLIVIER	900,00 €	Approuvé à l'unanimité
COFAAC Foire agricole	1 000,00 €	16 pour 2 ne participent pas au vote (Mme WALKOWIAK / M. BOUERI)
COMITE DES FETES DE BREIL	5 000,00 €	17 pour 1 ne participe pas au vote (Mme BOETTI)
COMITE DES FETES DE LIBRE	1 000,00 €	Approuvé à l'unanimité
CUMA	2 500,00 €	17 pour (M. REY ne participe pas au vote)
ECHO DU LAC MAJORETTE – TWIRLING	2 700,00 €	Approuvé à l'unanimité
ECO MUSEE	1 000,00 €	17 pour 1 ne participe pas au vote (M. BRAUN)
EMBAYAGE A PAILLETES	1 500,00 €	Approuvé à l'unanimité
FELIX FELIS	0,00 €	Approuvé à l'unanimité
FIL EN AIGUILLE	500,00 €	17 pour 1 ne participe pas au vote (Mme SAUVE)
GRAINES DE VIE	900,00 €	Approuvé à l'unanimité
HANDBALL	1 000,00 €	Approuvé à l'unanimité
MISSION TREKKEURS	1 000,00 €	Approuvé à l'unanimité
PATRAQUE DE LA ROYA	1 000,00 €	Approuvé à l'unanimité
REMONTONS LA ROYA	800,00 €	16 pour 2 ne participent pas au vote (M. GUIDO et M. BRAUN)
SOLEIL ROYAL	1 000,00 €	Approuvé à l'unanimité
TERRE CYAN	1 000,00 €	Approuvé à l'unanimité
THEATRE MORPHOSE	1 500,00 €	Approuvé à l'unanimité
TITRE PROVISoire	5 000,00 €	Approuvé à l'unanimité
TOM RALLYE	0,00 €	Approuvé à l'unanimité
UNIVERSITE POPULAIRE	500,00 €	Approuvé à l'unanimité
VEILLEURS DE VIE	900,00 €	17 pour (M. FRECOURT ne participe pas au vote)
OMNISPORT VELO CLUB DE BREIL – Toutes sections	6 000,00 €	Approuvé à l'unanimité

19. Création de postes au tableau des effectifs

Monsieur le Maire propose de créer deux postes à temps complet comme suit :

- Un poste d'Agent de maîtrise pour permettre la nomination d'un agent de maîtrise inscrit sur liste d'aptitude,
- Un poste d'Attaché Territorial Principal afin d'exercer les missions de responsable administratif et financier à compter du 1^{er} mai 2023.

Approuvé à l'unanimité

20. Modification des représentants de la Commune au sein du conseil d'administration du canal de Granile

Monsieur le Maire explique que Monsieur Herbert WOLFERS avait été désigné comme représentant de la Commune au Conseil d'Administration du canal de Granile. Monsieur le Maire demande aux élus de nommer à sa place Monsieur Francis FRECOURT.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la liste des membres représentants pour l'association ASA Canal de Granile suivants :

- 3 Titulaires :
 - Sébastien Olharan
 - Daniel GIORDAN
 - Francis FRECOURT
- 1 suppléant :
 - Jérôme BOUERI

Vote : Pour : 17 (Monsieur Francis RECOURT ne participe pas au vote)

Contre : 0

Abstention : 0

21. Demandes de fonds de concours à la CARF

Monsieur le Maire informe que la Commune a décidé de solliciter l'aide de la CARF pour les cinq opérations suivantes :

- Réalisation d'une étude potentielle bien sans maître de plein droit et présumé : 20 325 € HT

Monsieur le Maire présente le plan de financement et sollicite l'aide de la CARF à hauteur de 50% du montant total HT.

Approuvé à l'unanimité

- Achat de trois tableaux blancs interactifs : 6 246 € HT

Monsieur le Maire présente le plan de financement et sollicite l'aide de la CARF à hauteur de 50% du montant total HT.

Approuvé à l'unanimité

- Achat d'outillage portatif pour les services techniques : 17 516,45 € HT

Monsieur le Maire présente le plan de financement et sollicite l'aide de la CARF à hauteur de 50% du montant total HT.

Approuvé à l'unanimité

- Réalisation d'un tableau de classement des voies : 7 800 € HT

Monsieur le Maire présente le plan de financement et sollicite l'aide du Département, dans le cadre de la Dotation Cantonale d'Aménagement (DCA), à hauteur de 50% du montant total HT et l'aide de la CARF à hauteur de 25% du montant total HT.

Approuvé à l'unanimité

- Reprise de chaussée voie de la 1^{ère} DFL : 4 982 € HT

Monsieur le Maire présente le plan de financement et sollicite l'aide du Département, dans le cadre de la Dotation Cantonale d'Aménagement (DCA), à hauteur de 50% du montant total HT et l'aide de la CARF à hauteur de 25% du montant total HT.

Approuvé à l'unanimité

22. Demande de subvention au Département pour l'opération de mise en valeur de monuments

Monsieur le Maire informe que la Commune souhaite mettre en valeur certains monuments de son patrimoine historique par l'installation d'un éclairage architectural et d'une sonorisation.

Le montant de l'opération est de 115 268,75 € HT et se décompose comme suit :

- Chapelle Sainte Catherine (éclairage et sonorisation) : 51 066,50 €
- Église et chapelle des Pénitents (éclairage) : 19 966,75 €

Monsieur le Maire présente le plan de financement et sollicite l'aide du Département à hauteur de 80% du montant total HT, afin de financer cette opération.

Approuvé à l'unanimité

23. Demande de subventions pour la création d'un tiers -lieu

Monsieur le Maire informe que la Commune souhaite créer des locaux artisanaux, associatifs et artistiques, et propose aux élus de créer un tiers-lieu dans les locaux de l'ancienne brigade de la voie.

Monsieur André IPERT demande si ce projet comprend aussi une partie de l'Eco Musée et le hangar SNCF.

Monsieur le Maire explique que ces bâtiments font l'objet d'un autre projet déposé auprès de l'État.

Le montant de l'opération est de 1 990 000 € HT.

Monsieur le Maire présente le plan de financement et sollicite l'aide de l'État, à hauteur de 50% du montant total HT, et l'aide du Département, à hauteur de 30% du montant total HT, afin de financer cette opération.

Approuvé à l'unanimité

24. Informations diverses

Concernant la Maison Guidi, **Monsieur le Maire** informe qu'il est prévu une démolition partielle sur deux tiers, une consolidation du tiers restant, une création d'un contrefort pour l'immeuble derrière, et une reconstitution de la façade et de la toiture avec deux possibilités pour la façade avant ; soit avec la pose d'un trompe-l'œil, soit avec la pose de vraies ouvertures. La SPLA a envoyé le dossier complet à l'architecte des bâtiments de France pour qu'il le valide. En termes de calendrier, la durée globale de l'opération est de 20 mois, à compter du 1^{er} avril 2023. Les travaux, d'une durée de 8 mois, devraient débuter dans un an. La Maison Guidi pourrait être démolie à l'été 2024.

Monsieur André IPERT exprime sa préoccupation concernant les réseaux souterrains et la surface libérée au sol.

Monsieur le Maire explique que le bureau d'études apporte des préconisations sur la surface libérée. Des solutions seront proposées.

Monsieur le Maire informe du départ de Madame Leslie GAUCHER, Secrétaire Générale des Services à la fin du mois d'avril et la remercie pour son dévouement et son travail accompli au sein de la collectivité.

Monsieur le Maire indique que le déploiement de la Fibre, qui a pris énormément de retard, est en train de repartir. Le programme a été repris en main et la Commune et ses hameaux devraient être fibrés avant fin 2024.

Monsieur André IPERT souhaite voir relayer par la Commune la communication concernant la fibre et l'éligibilité des foyers afin d'informer au mieux la population.

Approuvé à l'unanimité

25. Questions diverses


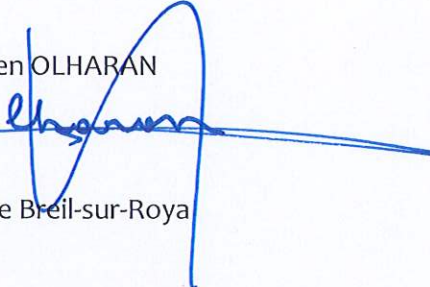
Monsieur Francis FRECOURT informe de la dangerosité des travaux en cours sur la route de la Maglia ; une tranchée de 500 mètres sur une route instable. Et il dénonce les coûts élevés concernant la dématérialisation des documents imposée aux ASA. Il souhaite savoir si la Commune peut apporter une aide financière à ses coûts élevés.

Monsieur le Maire indique, concernant les ASA, que la Commune apporte déjà son aide en les subventionnant et a contribué à diminuer les coûts de cette dématérialisation en donnant son autorisation pour l'utilisation du logiciel budgétaire de la Commune.

Monsieur Renaud LEFEBVRE confirme que la dématérialisation imposée a un coût relativement élevé pour le budget des Canaux.

Marie-Lou ALLAVENA informe que le repas des anciens, organisé par le CCAS, se déroulera le 16 juillet prochain. Par ailleurs, le CCAS a rencontré du succès lors de sa première représentation de pièce de théâtre samedi, et en organisera d'autres dans l'année. Elle remercie le Département pour l'organisation de beaux spectacles destinés aux séniors.

L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur Sébastien OLHARAN** Maire, remercie l'assemblée et clôture la séance à 23h10.

 Sébastien OLHARAN

Maire de Breil-sur-Roya

